

## inFO Mail n°34 – 3 février 2015

### SOMMAIRE :

- Les étrennes de la Ministre : et nos salaires ?
- Préparation de la rentrée 2015 : alerte sur la carte scolaire !
- Informations administratives : priorités médicales et congé formation professionnelle

### **Salaires des enseignants : encore une baisse programmée mais pas pour tous ...**

**10.000 € supplémentaires** par an de primes pour les recteurs d'académie et **0 €** d'augmentation pour les enseignants,

Telle est la conception des étrennes de notre ministre à notre égard pour cette nouvelle année !

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, notre salaire net a baissé suite à l'augmentation de la retenue pour pension (ligne PC sur votre salaire) de 9,14% à 9,54%, en application des contre-réformes des retraites Sarkozy (2010) et Hollande (2013). A la fin du mois, notre salaire net baissera donc une nouvelle fois, aucun rattrapage de l'inflation n'étant par ailleurs intervenu depuis 2010 !

Mais tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. L'arrêté ministériel du 23 décembre 2014 porte le montant annuel de la part fonctionnelle fixe de l'« indemnité de responsabilité » des recteurs d'académie de 15 200 € à **25 620 € à compter du 1er janvier 2015**, soit **une hausse de 10.420 €** par rapport à 2010, soit **plus 68 % en 4 ans !**

Les recteurs bénéficient aussi d'une part variable « en fonction de leur manière de servir et des objectifs atteints » qui peut s'élever à 45 % du montant annuel de la part fixe, soit un nouveau bonus de **11 529 €...**

Un recteur d'académie pourra donc percevoir chaque année **une prime** comprise entre **25.620 €** (l'équivalent du **salaire net annuel** d'un Professeur des Ecoles à l'échelon 9) et un « jackpot » de **37 149 €** (l'équivalent du **salaire net annuel** d'un Professeur des Ecoles au 7<sup>ème</sup> et dernier échelon Hors classe, que seule une infime minorité de nos collègues peut espérer atteindre en fin de carrière).

Pour l'entourage de la ministre Najat Vallaud-Belkacem : « Ce n'est ni une fleur ni un cadeau fait aux recteurs. On rectifie une anomalie, car les recteurs gagnaient moins que leurs subordonnés - inspecteurs d'académie et secrétaires généraux » ; « La fonction a beau être passionnante, il n'est pas normal de devoir travailler plus, avoir davantage de responsabilités et gagner moins ».

En matière d'« anomalie », rappelons à la ministre que la réforme des rythmes a conduit à ce que « Les professeurs sont quand même les seuls à qui on va demander de travailler 40 jours de plus par an sans les payer davantage » ! (M. PEILLON)

### **Alors que se tient actuellement le congrès confédéral de FORCE OUVRIERE, les revendications sur les salaires sont toujours d'actualité :**

- **Revalorisation immédiate de 8% de la valeur du point d'indice gelée depuis 2010,**
- **attribution uniforme de 50 points, et rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis 2000 par rapport à l'inflation !**
- **Non au plan d'austérité découlant du pacte de responsabilité !**

### **Carte scolaire 2015 : Une rentrée 2015 qui s'annonce explosive !**

#### **Une dotation frappée par la politique d'austérité du gouvernement**

2511 ETP (équivalent temps plein) ont été annoncés lors du groupe de travail ministériel sur les moyens octroyés pour la prochaine rentrée pour accueillir les 20.400 élèves supplémentaires.

Il faudra y retirer tous les moyens affectés aux différents dispositifs de la « refondation » de l'école : « plus de maîtres que de classe » (maître PARE), « scolarisation des enfants de moins de 3 ans », « brigades REP+ »....

***Cela veut dire qu'il n'y aura toujours pas assez de postes de maîtres de classes pour scolariser correctement les élèves supplémentaires !***

***Toujours pas assez de postes de remplaçants alors que nous subissons déjà cette année un manque cruel de TR, toujours pas assez de postes de RASED alors qu'ils sont disloqués année après année et que des postes de maître E sont vacants.***

On est bien loin de l'amélioration des conditions de travail, c'est au contraire leur aggravation par la pénurie de postes et le saupoudrage de moyens insuffisants !

**Voir [>ICI<](#) le communiqué du 15 janvier 2015**

### **Comité Technique Académique du 20 janvier**

*Rythmes scolaires, RASED, décharge de service pour les directeurs, refondation de l'Education Prioritaire, plan d'austérité, insécurité dans les établissements et protection des personnels... autant de sujet abordés dans la déclaration liminaire de la FNEC FP FO → [lire >ICI<](#)*

**227 postes sont alloués pour l'enseignement primaire dans l'Académie**, à répartir sur les 4 départements. Les Bouches du Rhône auront **200 postes en plus** pour la prochaine rentrée. Les postes créés vont servir à absorber la croissance démographique mais sans permettre de diminuer le nombre d'élève par classe.

C'est donc une dotation conforme à la politique d'austérité qui a été présenté aux élus du personnel. FO a dénoncé cette situation : une fois encore l'abaissement des effectifs dans les classes, qui représenterait une véritable amélioration des conditions de travail pour tous les enseignants et les élèves, n'est pas à l'ordre du jour.

**Voir [>ICI<](#) le compte rendu complet**

### **Les opérations de carte scolaire reportées après les élections départementales**

Le report des opérations de carte scolaire après les élections départementales de fin mars a été confirmé. Cette décision de la Ministre, qui veut éviter sans doute que les mobilisations pour des ouvertures et contre les fermetures ne parasitent la campagne électorale, n'augure pas une préparation sereine de la rentrée scolaire !

Cette décision politique, prise alors que les calendriers des CTSD étaient programmés, prouve une nouvelle fois le peu de considération de la ministre envers les enseignants et les personnels administratifs.

FO s'est adressé à Mme Vallaud-Belkacem pour demander le maintien des opérations de carte scolaire en janvier-février.

La ministre de l'Education nationale a indiqué que cette année, la carte scolaire ne devait plus être établie seulement à partir des effectifs, mais aussi à partir de la situation « sociale » des familles et notamment ... leurs revenus. Ce sont les critères retenus pour la nouvelle carte de l'Education prioritaire qui seraient généralisés pour la carte scolaire.

**En clair elle a donné ordre aux inspecteurs d'académie de faire une carte scolaire basée sur des principes de favoritisme et non plus sur des éléments chiffrés plus « objectifs » et plus contrôlables.**

Dès lors, il faut s'attendre à tout. **Toutes les écoles sont sur la sellette !**

### **CTSD « carte scolaire » convoqué le 7 avril**

C'est à cette date que nous connaissons l'état réel des postes classes créés, une fois soustraite la manne octroyée à la refondation de l'école.

**Comme chaque année, le SNUDI FO défendra tous les dossiers confiés par les collègues : demande d'ouverture et refus de fermeture de classe.**

Le SNUDI FO vous invite à remplir et de renvoyer la fiche enquête ci jointe ou téléchargeable ICI → [.pdf](#) [.doc](#)

### **FORCE OUVRIERE prépare la riposte interprofessionnelle**

Pour la majorité des collègues, la rentrée 2015 ne marquera pas une amélioration des conditions de travail, loin de là !

L'austérité et le pacte de responsabilité, qui prévoit toujours 50 milliards d'économie sur 3 ans, n'épargne pas l'Education nationale.

Le congrès confédéral de FO qui se réunit du 2 au 6 février discutera d'une riposte interprofessionnelle pour mettre fin à cette politique d'austérité !

---

## Informations administratives

**RAPPEL** : les dernières circulaires administratives sont désormais consultables sur le Portail 1<sup>er</sup> degré du site de l'IA 13 → [ICI](#) (connexion sécurisée avec identifiant et mot de passe IProf)  
Par souci de facilité, nous publions également toutes ces circulaires sur notre site internet → [ICI](#)

### ► **Priorité médicale pour le mouvement 2015**

→ Téléchargement [>ICI<](#)

Dossier médical à constituer et à adresser au médecin de prévention **avant le 31 mars 2015**.  
Imprimé de demande à remplir et adresser à la Division du personnel, **au plus tard le 31 mars 2015**.

### ► **Appel à candidature : accès des BOE à la fonction publique**

→ Téléchargement [>ICI<](#) (circulaire et dossier d'inscription)

Dépôt du dossier complet avec les pièces justificatives, **au plus tard le 2 mars 2015**

### ► **Congé formation professionnelle (2015-2016)**

→ Téléchargement [>circulaire<](#) et [>annexes<](#)

**ATTENTION** : cette année, l'inscription sur fait sur le serveur académique intranet, **du 9 février au 9 mars 2015 (inclus)**

Adresse : <https://appli.ac-aix-marseille.fr/conform1d>

Accès sécurisé avec votre identifiant et mot de passe académique (par défaut, 1<sup>ère</sup> lettre prénom+nom et numen)

---

**Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FO**

**07.62.54.13.13 ou 06.81.60.64.35 ou 06.27.02.14.16**

**FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !**  
**FO, le syndicat qui n'a qu'une loi : la défense de vos droits !**